

**PROCES VERBAL N°1  
DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE**

**Jeudi 26 juin 2008**

**Présents :**

Monsieur	Jean Pierre MELJAC	Président de la CCS
Messieurs	Alain DE FABRY	Membre de la CCS
	Bernard THIVILLIER	Membre de la CCS
	Jacques TARRACOR	Membre de la CCS

**Excusé :**

Monsieur	Serge TRIAUREAU	Membre de la CCS
----------	-----------------	------------------

**Assiste :**

Monsieur	Eric COLAS	Secrétaire Administratif
----------	------------	--------------------------



La CCS s'est réunie le jeudi 26 juin 2008 en séance plénière au siège de la F.F.V.B.

**I) Point sur l'Assemblée Générale de la FFVB à Sarlat**

Le Président présente les différentes modifications actées par l'Assemblée Générale concernant les compétitions seniors et jeunes tant sur le plan sportif que réglementaire pour la saison 2008/2009.

**II) Composition des Poules Seniors de N1/N2/N3 féminines et masculines**  
(cf ANNEXE)

La CCS compose les poules du championnat de France de Nationale 1, 2 et 3 féminin et masculin 2008/2009, sous réserve du règlement financier des engagements et pénalités par les clubs.

Ces poules seront soumises au Bureau Fédéral Exécutif pour adoption avant diffusion aux équipes concernées.

La CCS précise que les poules de Nationale 2 et 3 féminines et masculines sont effectuées en respectant l'aspect géographique sur l'ensemble du territoire ainsi que le poids sportif afin d'équilibrer au mieux l'ensemble des poules d'une même division.

La CCS tient à rappeler également qu'elle applique la règle habituelle consistant à mettre un maximum de 6 équipes d'une même Ligue Régionale dans une même poule afin de ne pas trop régionaliser certaines poules et compte tenu qu'il s'agit d'un championnat National.

Date de rédaction : 26/06/2008

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°3 du 05/09/2008

Date de diffusion : 08/09/2008

Auteur : Jean-Pierre MELJAC

### **III) Engagement des équipes dans les championnats seniors nationaux**

Conformément à l'article 10 B du R.G.E.N,

- Pour la Nationale 2 féminine : SA MERIGNAC (AQU) et MURET VB (M-P), refusant leur engagement, sont remises à la disposition de leur Ligue Régionale respective.
- Pour la Nationale 3 féminine : CHATELAILLON VB (P-C), US ISSOIRE VB (AUV) et CS CHATELLERAULT (P-C), refusant leur engagement, sont remises à la disposition de leur Ligue Régionale respective sans possibilité d'accès en Nationale 3 à l'issue de la saison suivante.
- Pour la Nationale 3 masculine : VB LUY LESCAR (AQU), AS ILLZACH MODENHEIM (ALS) et US ISSOIRE VB (AUV), refusant leur engagement, sont remises à la disposition de leur Ligue Régionale respective sans possibilité d'accès en Nationale 3 à l'issue de la saison suivante.

### **IV) Coupe de France Senior féminine et masculine 2008/2009**

La CCS met à jour le Règlement des compétitions conformément à ce qui a été voté à l'Assemblée Générale, à savoir :

« Elle est ouverte à toutes les équipes fédérales ; elle est obligatoire pour celles de N2, N1 et PROA.

Première phase :

Formule : des plateaux de 4 équipes avec 1/2 finales (tirées au sort sur place) puis finale.

Chaque plateau désigne une équipe qualifiée. L'équipe la plus mal classée issue de la plus petite division reçoit.

Dates :

1° tour (équipes fédérales) : week-end des 15 et 16 novembre 2008

2° tour (équipes fédérales et pro B) : week-end des 6 et 7 décembre 2008

3° et dernier tour : week end des 3 et 4 janvier 2009

Ce dernier tour comprend deux tournois qui qualifient les deux clubs qui rejoindront les 14 de Pro A.

Les dates de la 2° phase seront arrêtées par la Commission mixte ».

Ces Règlements seront, après validation par le Bureau Exécutif, envoyés cet été aux équipes concernées pour engagement aux compétitions. La date limite d'engagement est fixée au 21 septembre 2008.

Le Secrétaire de la CCS,  
Jacques TARRACOR.

Le Président de la CCS,  
Jean-Pierre MELJAC.

#### **Destinataires :**

Ligues Régionales Métropolitaine et d'Outre-Mer  
Comités Départementaux  
Membres du Comité Directeur Fédéral  
Autre diffusion  
Membres de la CCS

Date de rédaction : 26/06/2008  
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°3 du 05/09/2008  
Date de diffusion : 08/09/2008  
Auteur : Jean-Pierre MELJAC